

de guerre". Ces règles ont pour objet de jeter les bases d'une nouvelle convention internationale qui compléterait les conventions de Genève. Admirables en principe, elles simplifient à l'extrême, selon les puissances occidentales, les problèmes fondamentaux que pose la mise en œuvre d'un programme de désarmement. Il en était de même d'un projet de résolution distribué par les participants de la Société japonaise de la Croix-Rouge, lequel avait trait principalement à l'arrêt des essais d'armes atomiques.

De l'avis du Gouvernement canadien, ces propositions étaient attrayantes en surface, mais elles étaient de nature à compromettre la position des Occidentaux en ce qui concerne ces problèmes compliqués. La possibilité que les délégations communistes les exploitent à des fins de propagande a convaincu le Gouvernement canadien et certains autres qui n'envoyaient habituellement que des délégations d'observateurs aux conférences, qu'ils devaient accorder leurs délégations le droit de vote. En fait, les délégations communistes ont tenté de reprendre leur propagande coutumière en faveur de l'interdiction de la bombe nucléaire; cependant sans trop de mal, les Occidentaux ont dissuadé l'assemblée de se prononcer pour les résolutions relatives aux engins atomiques, lesquelles d'ailleurs auraient été inefficaces et préjudiciables à la cause de la paix. Les statuts de la Conférence internationale interdisent la discussion de questions politiques, ce qui a contribué à décourager les manœuvres de propagande des communistes, qui se sont trouvés à peu près seuls au moment de la mise aux voix de leurs propositions sur les engins nucléaires. Les délégations communistes, il convient de le mentionner, se sont finalement ralliées aux solutions de compromis jugées acceptables par la plupart des participants. Ces résolutions ont écarté la possibilité d'une réunion internationale consacrée à l'étude des projets de règlements dans leur forme actuelle; elles signalaient simplement aux gouvernements ces projets de règlements, le danger que présentent les engins atomiques pour l'humanité et l'opportunité d'un accord de désarmement effectif. La délégation de la Société indienne de la Croix-Rouge s'est employée efficacement à détourner le danger que comportaient les propositions originelles sur les engins atomiques.

La question des familles dispersées

Cette question a donné lieu à des débats fort controversés, mais d'une issue heureuse. Les délégations communistes ont appuyé énergiquement une proposition hongroise selon laquelle la conférence se prononcerait en faveur du retour en Hongrie des enfants partis avec les réfugiés à la suite du soulèvement de 1956. La Société canadienne de la Croix-Rouge a présenté une contre-proposition aux termes de laquelle tous les pays aideraient à réunir les membres des familles dispersées au lieu de résidence du chef de chacune. Bien que modifiée à deux reprises, la résolution de la Société hongroise de la Croix-Rouge a été rejetée par la Conférence, qui a fini par accorder un vote unanime à la résolution canadienne. Chose imprévue mais fort heureuse, le débat a eu pour conséquence indirecte un certain rapprochement entre les délégations de la Corée du Nord et celles de la Corée du Sud, à propos d'échanges de renseignements sur les familles dispersées par la guerre de Corée.

Délégations du Canada

Non seulement la délégation de la Société canadienne de la Croix-Rouge a présenté la résolution relative aux regroupements familiaux, mais elle a joué un rôle actif à toutes les étapes de la Conférence. Un de ses membres, M. John A. MacAulay, de Winnipeg, qui avait présidé à Toronto la XVIII^e Conférence

été
cette
antes
séanc
dence
Aussi
elle à
mome
Aitke
à rem
du Co
délég
comm
la rés
bassa
était
avoca
divisi
haut
délég
Repre
A
politi
au ta
Délég
rence in
Veillan
natio
canadi
Dupuy,